

# Le handicap social

On parle couramment de handicaps physique ou mental. Le handicap social, moins connu du grand public, constitue une situation couramment rencontrée dans les CPAS. Ce type de handicap exerce ses ravages dans de nombreuses catégories de la population.

L'un de nos lecteurs, Marc R. de Monceau-sur-Sambre, est actuellement placé dans cette situation; nous examinerons son cas en détails. Mais tentons d'abord de définir cette notion.

La notion de handicap social est une extension de sens. Une personne se trouve exclue, pour une raison ou une autre, du système d'encadrement social en vigueur dans notre pays.

Une fois hors de ce système, il devient difficile voire impossible d'y rentrer, d'où l'appellation de handicap, soit au mal irréversible.

Marc R., cuisinier de son état, a travaillé sans être déclaré pendant plusieurs années, comme cela se voit trop souvent dans le secteur HORECA. Lorsque survient une maladie qui le tient deux ans à l'hôpital, le CPAS doit endosser les frais. Pour Marc R., la spirale descendante est amorcée. A sa sortie d'hôpital, il bénéficie du minime pendant

environ un an, après quoi il cherche et trouve un emploi dans l'HORECA, travail non déclaré à nouveau, d'où il se fait « éjecter » après un mois d'activité. Sans accès à la sécurité sociale, sans ressources, Marc R. doit refuser les offres d'emploi qui se présentent à lui car il ne peut s'offrir un véhicule pour s'y rendre...

M<sup>me</sup> Pierrard, directrice et M. Duvivier, chef de services au Service social du CPAS de Charleroi, nous expliquent comment ils abordent pareille situation.

La réponse aux problèmes de ces personnes doit être individuelle; cela ne se régle pas avec une « recette », aussi bonne soit-elle. Quant au handicapé physique, nous lui ap-

portons une aide technique, sous forme d'aide familiale, par exemple.

Pour les handicapés sociaux, nous établissons une distinction entre ceux qui peuvent travailler et les autres. Dans le premier cas, nous tentons de regrouper les cas sensibles en formation dans des secteurs économiquement porteurs dans la région (imprimerie, imprimerie). L'expérience en cours comporte 6 mois de cours à 40 heures/semaine. Dans d'autres cas, nous formons des aides familiales, ce qui s'adapte à la politique d'hospitalisation courante que l'on encourage actuellement. Parfois, une simple médiation (remise à niveau) suffit.

Quant aux personnes très déstructurées par des années d'inactivité, nous effectuons d'abord ce que nous appelons une remise en mouvement avant de tenter une remise au travail. Nous essayons de mettre tous les atouts du côté de nos protégés. Ainsi dans les formations de soudeur, un ouvrier qualifié et expérimenté sort de l'atelier à chacun des CPAS emploie des travailleurs stagiaires. Parallèlement, le CPAS emploie des travailleurs à la Ferme Bocaux, au Passage 45, dans nos services d'aide à la vie journalière...

En un mot, nous formons des déracinés à mieux se percevoir au sein de la société, à s'équilibrer, bref à être heureux. Nous leur expliquons les rudiments du fonctionnement des banques, de la justice etc.

Nous enregistrons des résultats encourageants; moins de 10% de ces personnes reviennent demander de l'aide après cela.

Cependant, il faut savoir que l'on ne règle pas les problèmes de pauvreté structurelle aussi facilement. Ces problèmes sont ceux de la société actuelle en général. Il faudrait donc des efforts plus globaux: la lutte contre la pauvreté n'est pas seulement l'affaire des travailleurs sociaux. Ce sont aussi des déficiences économiques, urbaines, d'enseignement...

Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons que donner un conseil: que les personnes en difficulté viennent nous voir à temps; les problèmes seront d'autant plus évidents à régler.



**Un dossier réalisé par  
Claudine Naassens, Paul  
Vandenabeele, Guy Liégeois,  
Philippe Masquelier, Nathalie  
Bruart, Nathalie Popadiuk  
Desk: Christian Meute**